

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	8h30 - 12h
MARDI	9 h - 12h / 14h - 17h30
MERCREDI	9h - 12h
JEUDI	13h30 - 18h
VENDREDI	9h - 12h / 14h à 17h
SAMEDI	9h - 12h
☎	02 99 76 06 22
✉	Mail : accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

Comme depuis de nombreuses années, le Comité des Fêtes de Châtillon-en-Vendelais vous invite à célébrer le 14 juillet au bord de l'étang. Les festivités démarrent à partir de 20h.

Au programme : bal musette, capoeira, danse brésilienne, groupe de musique, feu d'artifice au coucher du soleil et DJ pour finir la soirée. Le tout accompagné d'un bon repas. Au menu, vous trouverez un délicieux gratin de pommes de terre préparé par les soins de notre traiteur local, de la farce assaisonnée et remuée à la force des bénévoles et enfin du jambon à l'os grillé tout au long de la journée.

Les bénévoles sont prêts à vous accueillir pour une soirée aménagée !

Vous pouvez dès à présent vous rendre dans les commerces suivants pour acheter vos tickets : boulangerie BESNIER, Viveco de Mr MALOT, Camping « Les Rives du Lac », Coiffeur Hair d'Orient, épicerie O P'tit marché du coin, Crêperie des Chênes.


Le tarif du repas adulte est de 16 € et 8 € pour les enfants. Vous avez jusqu'au 30 juin pour vous munir des tickets. Il n'y aura pas de vente le jour même.


Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Marie-Édith GAILLARD

☎ 06 70 36 40 85

Famille, amis, collègues sont les bienvenus !

Vous pouvez également nous retrouver sur :

 Comité des fêtes de Châtillon-en-Vendelais

 cdf.chatillonenvendelais



Chatillon en Vendelais à partir de 20 heures
2023
14 JUILLET
Au bord de l'étang

JAMBON A L'OS
Service à partir de 20H00

SPECTACLE
FEU D'ARTIFICE
À partir de 22H30

BAL POPULAIRE
Animé par Flashdance

TARIFS
Billet Enfant : 8 €
Billet adulte : 16 €

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION

Billets en vente dans les commerces de Châtillon du 1er au 30 Juin

UCAV

14 juillet 2023

CONCOURS DE PALETS

Le matin : en individuel à partir de 8h30

L'après-midi : en équipes à partir de 14h

Nombreux lots divers

Venez... Jouez !!!!

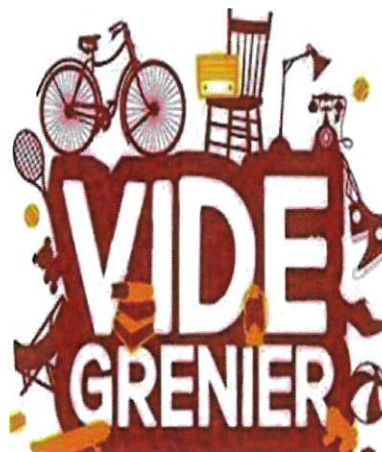
Participez !!!!



VIDE GRENIER

Arrivée à 8h - inscription sur place uniquement (réservé aux particuliers)

Restauration et buvette sur place



ÉTANG D'ARTISTES

Pour la 6ème année consécutive « Le Bel Été 6 » a lieu le 14 juillet au bord de l'étang.
Artistes peintres, créateurs seront au rendez-vous.
Ils vous accueilleront avec le sourire de 11h à 19h
Cette année, une animation musicale avec le groupe « Loop Ar Vro »
Une tombola aura lieu sur place, une enveloppe 2 €, de nombreux lots à gagner, pas de perdant.
Rendez-vous dans ce cadre naturel et charmant

MÉDIATHÈQUE

Exposition des travaux des élèves de l'école d'arts plastiques
du 19 au 28 juin 2023 (dans le hall d'entrée de la médiathèque)
Venez découvrir les œuvres des élèves réalisées tout au long de leur année.



Le Brico du mercredi
Atelier « Sculptures 3D en papier »
Mercredi 28 juin 2023 de 14h à 15h
Séance gratuite, réservation à l'accueil
ou au 02 99 76 16 50
mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr

Séance de Bébés lecteurs « P'tit bout ki lit »
Samedi 8 juillet de 10h à 10h30
Animation gratuite pour les 0-3 ans accompagnés de leurs
proches.
Renseignements au 02 99 76 16 50
mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr

Prêt d'été du 17 juin au 13 septembre 2023
À partir du mercredi 17 juin, le réseau Arléane
bascule en mode « prêt d'été » :
Vous pourrez emprunter 12 documents par carte
à rendre le 13 septembre au plus tard.

P'TIT BOUT KI LIT à la médiathèque

Papa, maman, assistant(e)s maternel(le)s,
papy, mamie, j'ai envie d'écouter des
histoires et de chanter des chansons...

Samedi 8
Juillet 2023
à 10h

Animation gratuite
sur inscription

02.99.76.16.50
mediatheque@chatillon-en-vendelais.fr



Votre médiathèque cet été
Fermeture exceptionnelle le samedi 15 juillet
Fermeture pour les vacances d'été du 24 juillet au 15 août 2023
La médiathèque sera fermée 3 semaines cet été.
Les horaires resteront les mêmes tout l'été et la boîte de retour
sera toujours à disposition.

ESPACES LOISIRS ITINÉRANTS

Pour les jeunes
de 10 à 17 ans

ELI, c'est quoi :

Une semaine pour les jeunes,
des animations sportives et culturelles

Les activités possibles :

Activités sportives traditionnelles :

Baseball, roller, volley-ball, handball, hockey, badminton, tennis, foot, ...

Activités sportives originales :

Tchoukball, kinball, ultimate, pétéca, vortex, parcours d'orientation, ...

Activités culturelles et artistiques :

Jeux de société, théâtre, activités manuelles, danse, cuisine, ...

Activités festives à la carte :

Soirée familiale, palets, pétanque, soirée grillades,...

L'encadrement :

- un directeur BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ou équivalence
- des animateurs BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

à Châtillon en Vendelais : du 17 au 21 juillet

Lieu : Salle de sports

De 9 h (accueil) 10 h à 18 h



www.shutterstock.com - 122330942

Tarifs : le coût du séjour dépend de votre Quotient familial

De 30,50€ à 43,70€ la semaine pour un enfant,

De 28,95€ à 41,50€ pour un second enfant,

De 28,05€ à 40,20€ pour un troisième enfant

et de 7,60€ à 10,95€ à la journée.

Pour les familles non allocataires, les tarifs seraient un peu plus élevés.

Paiement par chèque à l'ordre de FSCF CD35 (mettre le prénom et nom de l'enfant au dos du chèque)

Chèques vacances ANCV accepté

Procédure d'inscription :

1 - Remplir la fiche d'inscription et la fiche sanitaire (un formulaire par enfant, sur le site de Châtillon ou en Mairie).

2 - Déposer en mairie (ou envoyer par email : accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr) les documents suivants :

- la fiche d'inscription
- la fiche sanitaire
- le règlement
- attestation du Quotient Familial (CAF ou MSA)

COUPON SPORT 35

Un coup de pouce financier pour inscrire vos enfants dans un club sportif

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille et Vilaine a pour but d'aider les jeunes breillien(ne)s âgé(es) de 11 à 15 ans (né(es) entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 € par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 € et 90 € ou de 40 € par enfant si le coût global est supérieur à 91 €.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S 2023-2024 et du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr ou 02 99 02 34 14

Bienvenue à Manuella RENOUX, nouvel agent d'accueil France Services qui arrive en complément de Nathalie RUAULT, agent d'accueil présente depuis l'ouverture en octobre 2021. Après avoir bénéficié de la période de formation spécifique et obligatoire, elle prendra ses fonctions dès la fin du mois de juin, pour accueillir les usagers et les accompagner dans leurs démarches administratives du quotidien.

Horaires à compter du 28 juin 2023

Lundi	8h30-12h30	
Mardi	9h00-12h00	14h00-17h30
Mercredi	9h00-12h00	
Jeudi	13h30-18h00	
Vendredi	9h00-12h00	14h00-17h00



Contact France Services Tél. : 02 30 28 10 84 ou franceservices@chatillon-en-vendelais.fr

RÉSIDENCE LE PLESSIS INOUGUEN

Portes ouvertes le 16 septembre 2023

Portes ouvertes à la Résidence Autonomie de 11h à 16h
Un déjeuner est proposé à toute personne intéressée,
contre participation.
Inscription au 02 99 76 15 50 avant le 18 août.
Venez nombreuses et nombreux découvrir la Résidence.



FORMATION : PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUE DE NIVEAU 1



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) envisage de programmer des journées de formation PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1).

Cette formation a pour but de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance en réalisant les gestes de premiers secours.

La durée de la formation est de 8h réparties sur une seule journée et une participation aux frais sera demandée.

Afin de prévoir le nombre de journées de formation, nous souhaitons connaître le nombre de personnes susceptibles d'y assister.

Aussi si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact avec la Mairie aux heures d'ouverture ou en contactant Marie-Paule GILLOUARD au 06 76 17 66 34.



**LES GESTES DE
PREMIERS
SECOURS,
UNE URGENCE
CITOYENNE**

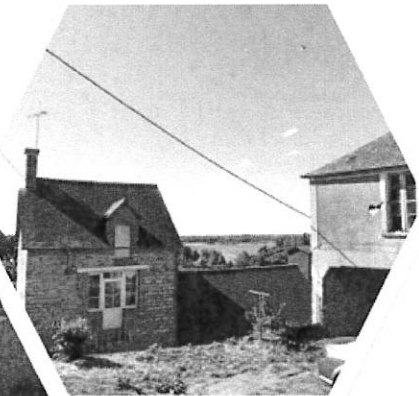
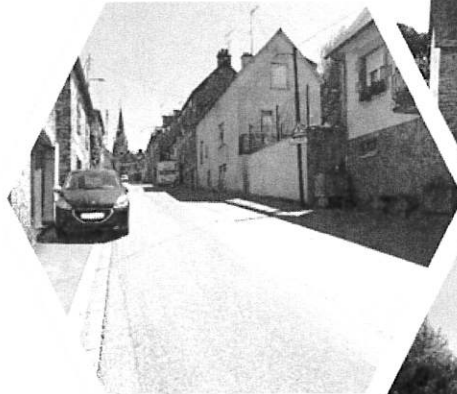
PROMENADE URBAINE

Jeudi 22 juin 2023 de 18h30 à 20h30

RDV devant la mairie

**ÉTUDE
CENTRE
BOURG**

Venez échanger sur votre perception du centre-bourg de Châtillon-en-Vendelais. La balade se terminera autour d'un moment de convivialité.



Que représente Châtillon-en-Vendelais pour vous ?

Pourquoi vous-y sentez-vous bien ?

Quelles sont les qualités à préserver

Quelles sont les améliorations à apporter ?

Quelles sont les vocations des espaces publics ?

Petites villes
de demain

ici
même

Châtillon
en Vendelais

CLASSE 3

Le repas des classes 3 aura lieu le samedi 2 septembre au Complexe du Lac

Si vous n'avez pas reçu l'invitation, n'hésitez pas à appeler Laëtitia PAUTONNIER 06 20 60 17 33
L'inscription doit se faire impérativement avant le 15 juillet,

SANDRA POULARD - SOPHROLOGUE

La sophrologie est une méthode simple et accessible à tous, basée sur la respiration et des mouvements corporels que l'on peut intégrer dans son quotidien en tout autonomie.

Elle permet d'être à l'écoute de ses ressentis et donc d'accéder à mieux être et une meilleure connaissance de soi.

Elle favorise la mise en lumière de ses ressources, renforce la confiance et l'estime de soi, aide à positiver, gérer son stress et ses émotions, prendre du recul et donc mieux appréhender les aléas de la vie...

Pour plus d'informations et prise de rendez-vous, vous pouvez me contacter :

Par mail sandra_poulardsophrologue@yahoo.com - par téléphone 07 86 05 20 10 - adresse : 29 rue de Bellevue

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

La Mairie sera exceptionnellement fermée

les samedis 15 juillet et 5 août

et lundi 14 août 2023

Fermeture tous les après-midis du 31 juillet au 26 août 2023

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Date de la convocation et de l'affichage : 22 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Etaient Présents : Jean Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean Yves GARDAN, Marie-Paule GILLOUARD, Bernard JACQUES, Claudie BENARD, Suzanne DOURDAIN MOREL, Arnaud VOISINNE, Michèle PAQUET, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Nicolas BOULE (a quitté la séance à 22h45).

Étaient Excusés (3) dont (3) pouvoirs :

Aurélie LEGROS a donné pouvoir à Christine FÉRARD
André LUCAS a donné pouvoir à Jean-Yves GARDAN
Pierre-Henri GASDON a donné pouvoir à Jean-Luc DUVEL
Nicolas BOULE (à compter de 22h45)

Secrétaire de séance : Marie-Paule GILLOUARD

PRÉSENTS : 15 et 14 (à compter de 22h45)

POUVOIRS : 3

VOTANTS : 18 et 17 (à compter de 22h45)

Après l'appel des membres du conseil municipal (présents, excusés, pouvoirs) et la constatation du quorum :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Taligot Jean-Yves le 21 mars dernier. Il précise que Mme Melot Marie-Madeleine a été convoquée à cette réunion du conseil municipal étant la prochaine candidate sur la liste « Bien vivre ensemble à Châtillon ». Elle a refusé de siéger au conseil municipal par courrier reçu le 28/03/2023 en mairie.

M. Coquelin Yves a été convoqué à cette réunion du conseil municipal étant le prochain candidat sur la liste « Bien vivre ensemble à Châtillon ». Il a refusé de siéger au conseil municipal par courrier reçu le 05/04/2023 en mairie.

APPROBATION DU PROCES VERVAL DU 27 MARS 2023

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 27 mars 2023 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

DCM2023.04.30 ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Bernard JACQUES explique que l'association de chasse ACCA a fait une demande de subvention exceptionnelle afin de financer une opération de lâchage de faisans sur plusieurs communes menée avec les pouvoirs publics.

La demande de subvention est de 1300 euros.

La commission associations en date du 22 mars 2023 a donné un avis favorable.

La commission finances réunie le 27 mars 2023 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 300 euros à l'association de chasse.

Bernard Jacques indique qu'il s'agit d'un programme de 3 ans.

DCM2023.04.31 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Bernard JACQUES explique que les demandes de subventions ont été étudiées par la commission « associations » le 22 mars.

Associations	nb adhérents 2022	Subvention 2022	nb adhérents 2023	Subvention 2023	Commentaires
Associations sportives (base 15€ par adhérent)					
ACVP FOOTBALL	160,00	2 500,00	171,00	2 565,00	
CS JUDO	27,00	405,00	29,00	435,00	
CS BASKET	48,00	720,00	36,00	945,00	
CS DANSE	63,00	945,00	83,00	1 245,00	
CS GYM	69,00	1 035,00	73,00	1 095,00	
CS VOLLEY	12,00	180,00	16,00	240,00	
MOTO CROSS	33,00	495,00	35,00	525,00	
Associations artistiques (base 15€ par adhérent)					
CHÂTILLON LOISIRS	15,00	675,00	19,00	735,00	Dont 200€ pour travaux maisonnette et décoration Noël et 250€ fleurs mairie
ÉTANG D'ARTISTES	19,00	485,00	23,00	345,00	
Associations enfants des écoles (Base 12€ par enfant)					
APEEP	137,00	1 644,00	131,00	1 592,00	
APEL	114,00	1 368,00	121,00	1 452,00	
Subventions Aide au fonctionnement					
LES MÔMES DU VENDELAIS		34 920,00		33 675,00	2245 journées enfants x15€
ESPACE JEUNES	0,00	0,00			
CHEMINS PIETONNIERS	52,00	965,00	42,00	965,00	
PIÉGEURS 2,50/prise					
UCAV		450,00		450,00	
POMPIERS		250,00		250,00	
CLUB DE L'AMITIE	235,00	500,00	225,00	500,00	
UNC		250,00		250,00	
ACCA		200,00		200,00	
				1 300,00	subvention exceptionnelle
ASSO ERIC ORSENNA		500,00		600,00	+ 100€ en raison du concert
CINÉMA LE VENDELAIS		8 500,00		8 500,00	
COMITÉ JUMELAGE		200,00		300,00	Demande 300€
PLAN D'O		200,00		0,00	pas de demande
PREVENTION ROUTIERE		61,00		61,00	
LE HARAULT DANS LE VENT		200,00		200,00	
TOTAL SUBVENTIONS		57 648,00		58 425,00	

La commission « finances » propose de maintenir à 2,50 euros le piège réussi réalisé par l'association de piégeage.

La commission associations en date du 22 mars 2023 a donné un avis favorable.

Mme Féraud, membre du bureau de l'association du cinéma ne participe pas au vote.

M. Loyarte membre du bureau de l'association sportive de basket ne participe pas au vote.

M. Chantrel membre du bureau de l'association sportive de football ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les subventions pour l'année 2023 conformément au tableau ci-dessus tel qu'il a été présenté.

DCM2023.04.32 VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ANNEE 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après étude de la variation du produit, la commission « finances » réunie le 27 mars 2023 préconise le maintien des taux pour l'année 2023 :

- Foncier bâti : 16,80 + (19.90 = ex part départementale) soit 36.70 %
- Foncier non bâti : 42,40%
- Taxe habitation sur les résidences secondaires :16.09%

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et de fixer les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité / par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.70%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42.40 %
- taxe d'habitation (TH) : 16.09 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE 2022

Budget	résultat 2022	affectation au budget 2023	en section de fonctionnement ou d'investissement
Principal investissement	171 180,07	171 180,07	investissement
Principal fonctionnement	202 869,51	202 869,51	investissement
PACA La Pimotière fonctionnement	-69 575,84	-69 575,85	fonctionnement
Lotissement Le Bois Guichard investissement	213 499,03	213 499,03	investissement
Lotissement Le Bois Guichard fonctionnement	164 594,49	164 594,49	fonctionnement
Camping investissement	-7 505,36	-7 505,36	investissement
Camping fonctionnement	7 509,17	7 509,17	investissement

DCM2023.04.37 BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2023 comme suit :

Au niveau du chapitre pour le fonctionnement

Au niveau de l'opération pour l'investissement

Budget principal	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 624 928.00€	1 624 928,00€
Section d'investissement	1 011 967.00 €	1 011 967.00€

DCM2023.04.38 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU BOIS GUICHARD » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2023 comme suit :

Au niveau du chapitre pour le fonctionnement

Au niveau du chapitre pour l'investissement

Budget annexe lotissement du Bois Guichard	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	522 195.59€	522 195.59€
Section d'investissement	330 000,00€	330 000,00€

DCM2023.04.39 BUDGET ANNEXE « PACA DE LA PIMOTIERE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2023 comme suit :

Au niveau du chapitre

Budget annexe « PACA Pimotière »	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	69 575.84€	69 575.84€

DCM2023.04.40 BUDGET ANNEXE « CAMPING » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget 2023 comme suit :

Au niveau du chapitre pour le fonctionnement

Au niveau du chapitre pour l'investissement

Budget annexe Camping	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2.00€	2.00€
Section d'investissement	7 509.17€	7 509.17€

DCM2023.04.41 LOCATION DE LA SALLE DU COMPLEXE DU LAC : APPLICATION D'UN TARIF FORFAITAIRE POUR LE STAGE DE JUDO ETE 2023

Monsieur le Maire explique que Dojo vitréen représenté par Cyril Diné organise un stage du 10 au 14 juillet 2023 à Chatillon-en-Vendelais pour une soixantaine de jeunes. Pour ce faire, l'organisateur sollicite l'autorisation d'occuper la salle des sports, le foyer, la salle des fêtes et la mezzanine.

Le bureau municipal propose d'appliquer un forfait journalier de 120€ afin de couvrir les charges de fonctionnement soit 480 € pour le stage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'appliquer un forfait journalier de 120€ soit 480 € pour le stage de judo organisé par le Dojo Vitréen.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Nicolas BOULE a quitté la séance et s'est excusé pour les questions suivantes :

MARCHÉS PUBLICS

DCM2023.04.42 RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022-03-037 DU 31 MARS 2022 PORTANT SUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Jean-Yves GARDAN, adjoint aux bâtiments, rappelle que la commune a souhaité engager en 2023 des travaux de menuiseries extérieures afin d'assurer une meilleure isolation du restaurant scolaire ainsi que des travaux de réhabilitation des sanitaires.

Pour mémoire, la maîtrise d'oeuvre a été attribuée à l'entreprise CLARC, 2 Le Guérichet, 35380 BETTON. La délibération du 31/03/2022 indiquait que la mission de direction des travaux était comprise dans la maîtrise d'oeuvre. Or, après accord entre M. Launay, architecte et l'adjoint en charge des bâtiments, cette mission serait assurée par la commune afin de ne pas dépasser le montant des honoraires initialement fixés à 4 340 € HT basés sur un coût estimatif des travaux à 100 000 € HT.

La modification de la délibération n°2022.03.37 du 31/03/2022 portera sur le retrait de la mission direction des travaux.

DCM2023.04.43 RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022-12-137 PORTANT SUR L'APPROBATION DE LA CONSULTATION DES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET ATTRIBUTION DES LOTS 2 ET 3.

Jean-Yves GARDAN, adjoint aux bâtiments, rappelle que dans le cadre des travaux de menuiseries extérieures afin d'assurer une meilleure isolation du restaurant scolaire ainsi que des travaux de réhabilitation des sanitaires, une consultation des entreprises avait été lancée le 21/10/2022.

Par délibération n°2022.12.137, les lots 1, 4 et 5 avaient été attribués.

Les lots 2 e 3 ont donc été relancés selon un marché de gré à gré.

Ci-dessous l'ensemble des lots et des entreprises attributaires :

N° lot	Désignation	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 1*	Façade-ITE-bardage bois	EURL COUPÉ Jérôme	55 468.52
Lot 2	Menuiseries extérieures	Entreprise GUILLOIS	41 175.10
Lot 3	Menuiseries intérieures	Entreprise GUILLOIS	7 791.35
Lot 4 *	Peinture	Entreprise THEHARD	6 164.95
Lot 5	Plomberie-chauffage-ventilation-électricité CFO CFA	Entreprise PERRINEL	14 528.98

*montant corrigés : erreurs sur DCM 20226126137 concernant le report de chiffres dans les montants des lots 1 et 4

Mme Guillois ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la modification de la délibération n°2022.12.137 du 31/03/2022 portant sur les montants inscrits.

APPROUVE à l'unanimité l'attribution des lots 2 et 3 comme suit :

N° lot	Désignation	Entreprise attributaire	Montant HT
Lot 2	Menuiseries extérieures	Entreprise GUILLOIS	41 175.10
Lot 3	Menuiseries intérieures	Entreprise GUILLOIS	7 791.35

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits marchés pour attribution des lots conformément aux propositions énumérées ci-dessus et tout autre document se rapportant à cette affaire.

VOIRIE

DCM2023.04.44 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE ET DES RESEAUX AERIENS DE DISTRIBUTION ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS PORTANT ATTRIBUTION A ORANGE DE LA PROPRIETE DES INSTALLATIONS SOUTERRAINES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

Monsieur le Maire explique qu'un accord cadre départemental a été conclu entre le SDE35, Rennes-Métropole, Orange et l'AMF le 4/12/2018 afin que chaque collectivité puisse choisir de garder la propriété des ouvrages de génie civil (chambres et fourreaux) ou de la laisser à Orange.

Il ajoute que la question du régime de propriété est soulevée à l'occasion de travaux de réaménagement de voirie et d'effacement des réseaux.

Il est proposé au conseil municipal de choisir entre les 2 options :

Option A : la collectivité est propriétaire et sera donc responsable de l'entretien, de la maintenance et des réparations de ses ouvrages tout en assurant à ce titre la gestion des DT-DICT auprès du guichet unique. Orange versera une redevance annuelle de 0.59€/ml de fourreau à la collectivité.

Option B : Orange est propriétaire et responsable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DEDIDE de retenir l'option B.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Procès-verbal du Conseil Municipal du JEUDI 4 MAI 2023

Désignation du secrétaire de séance :

Après l'appel des membres du conseil municipal (présents, excusés, pouvoirs) et la constatation du quorum :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Taligot Jean-Yves le 21 mars dernier. Après les refus de siéger de Mme Melot Marie-Madeleine et de M. Coquelin, Mme Vannier Amandine a été sollicitée étant la prochaine candidate sur la liste « Bien vivre ensemble à Châtillon ». Elle a refusé de siéger au conseil municipal par courrier reçu le 25/04/2023 en mairie.

M. Bécasse Joseph a été convoqué à cette réunion du conseil municipal étant le prochain candidat sur la liste « Bien vivre ensemble à Châtillon » et a refusé de siéger au conseil municipal par courrier reçu le 2/05/2023 en mairie.

Mme Beudet Chantal est la prochaine candidate sur la liste « Bien vivre ensemble à Châtillon » et sera, si elle l'accepte convoquée à la prochaine réunion du conseil municipal.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 AVRIL 2023

2-ENVIRONNEMENT :

Intervention du SMICTOM : prix de la collecte, future gestion des bio-déchets et tri.

M. CAILLEAU Claude, Vice Président du SMICTOM et de Pierre-Yves BOCANDE Directeur, exposent plusieurs chiffres pour présenter les missions du SMICTOM Sud Est 35 :

- la collecte des ordures ménagères se fait à 75% en PAP (Porte à Porte+ collecte sélective (sacs jaunes) ; les reste papiers et verre sont en libre accès ; et les apports en déchèterie (1 site pour 11 250 habitants) ;
- 500kgs de déchets collectés en 2022 par le SMICTOM SE35 - 125 kg sac gris - 48 kg sac jaunes 45kgs verre et 284 kg déchèterie ;
- la production des déchets est en diminution et l'objectif est d'atteindre 450kg/hab/an en 2030.

Par ailleurs, ils expliquent le coût du service :

- celui-ci a coûté 14 419 024 HT pour l'ensemble des dépenses en 2021
- 3 449 509 de recettes dont 58% soutiens éco organisme, 36% vente matériaux et énergie et 6% subventions
- la TEOMI (taxe d'enlèvement d'ordures ménagères incitative) et les redevances représentent un coût par habitant de 80€ HT en 2021 et se répartissent ainsi : 43€ ordures ménagères, 22€ déchèterie, 13€ recyclables et 2€ pour le verre

Enfin, ils terminent par les enjeux de la gestion des déchets :

La diminution des déchets ménagers observée s'explique par la valorisation des matières organiques avec des leviers obligatoires : le tri à la source de déchets et l'évolution des consignes de tri, le compostage individuel et collectif.

Le contexte économique est actuellement marqué par la hausse des coûts de traitement des déchets, la crise énergétique et la variabilité des recettes (chute des cours des matériaux).

Pour établir le budget prévisionnel 2023, il a donc été nécessaire de prévoir une augmentation entre 11€ et 36€ par an.

3- MARCHÉS PUBLICS

Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle multi-activités du complexe du lac.

Jean-Yves GARDAN, adjoint aux bâtiments, rappelle que la commune envisage de rénover la salle du complexe du Lac construite en 1989 et souhaite améliorer sa performance énergétique au regard des objectifs du décret tertiaire de juillet 2019.

À cette fin, le maître d'Ouvrage a mandaté Thalem Ingénierie pour la réalisation d'un audit énergétique et d'une étude de faisabilité énergétique du bâtiment afin de définir un programme d'amélioration et d'investissement.

Par ailleurs, une consultation a été lancée le 23/12/2022 portant sur la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la salle du complexe du lac.

Les missions attendues se décomposent ainsi :

tranche ferme : Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Définitif (APD)

tranche optionnelle : Etudes de projet (PRO), Dossier de consultation des entreprises (EXE + VISA), Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), Direction de l'exécution des travaux (DET), Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (AOR), Ordonnancement - Pilotage - Coordination (OPC)

missions complémentaires de diagnostic

Le coût des travaux est estimé à 750 000 € HT.

Monsieur le Maire indique que :

-8 offres ont été étudiées par la commission des marchés à procédure adaptée en réunion du 17/03/2023.

-conformément au règlement de consultation 3 candidats ont été retenus pour une audition le 31 mars 2023 et négociation,

-la commission d'appel d'offres, réunie le 25 avril 2023 a émis un avis favorable pour retenir le cabinet d'architectes CLARC de Betton pour un montant global de 57 150 € HT soit un taux de rémunération de 7.62%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DEDIDE de suivre l'avis de la CAO et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation de la salle multi-activités du complexe du lac au cabinet d'architectes CLARC de Betton pour un montant global de 57 150 € HT ainsi décomposé :

Tranche ferme : 14 490 €HT

Tranche optionnelle : 40 260 €HT

Missions complémentaires : 2 400 €HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

4. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Ouverture d'un Dispositif de Recueil (DR) permettant l'enregistrement des demandes de passeport et/ou de carte d'identité.

Monsieur le Maire explique qu'afin de compléter l'offre de service de la Maison France Services, il serait judicieux de mettre en place un dispositif de recueil permettant ainsi l'enregistrement des demandes de passeport et/ou de carte d'identité et la délivrance des titres sécurisés.

Une rencontre avec le directeur des collectivités territoriales et de la citoyenneté de la Préfecture ainsi que la cheffe du bureau de la citoyenneté a eu lieu le 27 avril dernier en mairie pour échanger sur la procédure d'installation de ce dispositif.

Pour cette installation, la commune recevrait une prime de 4000 € d'une part et est éligible ensuite chaque année à deux primes supplémentaires : une prime de possession d'un DR au 1^{er} janvier de l'année en cours de 9000 € et une prime de productivité sur le nombre de recueils de l'année précédente (5000 € au minimum).

Dans le cadre du déploiement d'un dispositif de recueil pour les Cartes Nationales d'Identité et Passeports à Châtillon-en-Vendelais, il convient juridiquement qu'une convention soit signée entre la commune et le Préfet. Ce document précise les conditions techniques et juridiques dans lesquelles le Préfet, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, met en dépôt auprès de la commune une station d'enregistrement des demandes de titre d'identité et de voyage.

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention Préfecture-Commune relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « titres électroniques sécurisés » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'ouverture d'un dispositif de recueil à la mairie de Châtillon-en-Vendelais ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Préfecture-Commune relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement « titres électroniques sécurisés » et tout autre document se rapportant à cette affaire ;

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif 2023.

Pour cette installation, la commune reçoit une prime de 4000 €.

Par la suite, 2 primes existent (suite au décret du 28/03/2023) :

1) La prime de possession d'un DR au 1^{er} janvier de l'année en cours : 9000 €

2) La prime de productivité sur le nombre de recueils de l'année précédente :

5 000€ entre 1 876 et 2 500 demandes de titres

8 500 € entre 2 501 et 3 999 demandes

12 500 € pour plus de 4 000 demandes

3) Une majoration de 500€ attribuée aux communes pour chaque DR connecté à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.

5. DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention d'utilisation des salles communales au bénéfice de l'Association diocésaine de Rennes, Paroisse Saint Florent de Vitré Nord.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de l'immeuble situé 5, place de l'Eglise. Cet immeuble à usage de salles paroissiales fait l'objet d'un contrat de prêt à usage reçu par Maître Patrick CHAUDET, notaire à Vitré, le 7 septembre 1993, conclu entre ladite commune et l'Association diocésaine de Rennes.

Depuis la signature de ce prêt à usage, la commune de Châtillon-en-Vendelais a procédé à la rénovation, au remaniement et à l'embellissement des espaces occupés par la Paroisse Saint Florent de Vitré nord. Par conséquent, il convient de repréciser la consistance des espaces utilisés et leurs conditions d'utilisation par la commune.

Il détaille les espaces :

- Au rez-de-chaussée :
 - o Un bureau d'accueil vitré de 14,35 m²,
 - o Une salle dite de « reprographie » avec kitchenette (de 3 m²) et toilettes attenantes (2,03 m²) et espace de rangement, le tout de 18,77 m²,
 - o Une salle dite, actuellement et figurant comme tel au plan annexé « salle annexe de la mairie » de 68 m².
- A l'étage :
 - o Une salle de réunion de 42,52 m²,
 - o Un local « entretien » de 3,72 m².

Il fait part des conditions d'utilisation inscrites dans le projet de convention : seule la salle de réunion peut être occupée par la commune en dehors des créneaux spécifiés par la Paroisse et selon un planning d'occupation tenu à jour par la mairie.

L'entretien des locaux (maintenance, nettoyage, fluides) est à la charge de la commune.

La commune souscrit une assurance pour ces espaces.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation telle qu'elle a été présentée ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

6. AMÉNAGEMENT/URBANISME/FONCIER :

Droit de préemption urbain : 4 b rue de Bellevue.

Monsieur le Maire explique qu'il s'est vu adressé une déclaration d'intention d'aliéner pour le bien sis 4 rue de Bellevue d'une superficie de 8a 72ca cadastré ZS94, 95 et 253.

Il précise que ces parcelles supportent un hangar en tôles et un ancien local commercial.

Le prix de vente est arrêté à 20 000 €

Il souhaite requérir l'avis du conseil municipal sur l'exercice du droit de préemption.

Un débat a lieu autour du droit de préemption urbain pour ce bien qui pourrait être acquis par la Mairie en vue d'être démoli et ainsi permettre certains projets.

Avis du Conseil : 6 pour le droit de préemption : Claudie Bénard, Arnaud Voisine, Miguel Loyarté, Gérard Beaugendre, Pierre-Henri Gasdon, Nicolas Boulé

9 contre : Jean-Luc Duvel, Bernard Jacques, Jean-Yves Gardan, Christine Féraud, Michèle Paquet, Suzanne Dourdain, Aurélie Legros, Maud Perreul, André Lucas

3 absentions : Yohan Chantrel, Marie-Paule Gillouard, Fabienne Guillois

Pas de délibération puisque Monsieur le Maire a délégué au conseil municipal pour préempter mais ne le fera pas au vu de l'avis du conseil municipal.

7. INFORMATIONS DIVERSES :

↳ Urbanisme :

- 1) DPU 2023 003 en date du 05 avril : vente de Neotoa à Mr BLIN David, bien situé à 4 impasse des tulipes, pour 107 000 € + frais de Notaire
- 2) DPU 2023 004 en date du 05 avril : vente de Neotoa à Mr JEHAN Corentin, bien situé à 8 impasse des tulipes pour 92 000 € + frais de Notaire
- 3) DPU 2023 005 en date du 18 avril : vente de Mr DROUVILLE à Mr COLLIN Patrice, bien situé à 1 rue des Hurlières pour 138 000 € + frais de Notaire

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Marchés :

Signature d'un devis en fonctionnement :

-Groupement de commandes pour curage des Fossés : 15 330 € TTC signé le 20/04/2023

Signature d'un devis en investissement :

-Décathlon pour acquisition de gilets pédalos camping : 926.25 € TTC signé le 26/04/2023

6. QUESTIONS DIVERSES

1) France Services : Manuela Renoux sera recrutée à compter du 12 juin 2023. Elle suivra une formation les 12, 13 et 14 juin matin pour le socle de base au CNFPT à Vannes et les 15 et 16 juin, 19 et 20 juin, 26 et 27 juin 2023 pour le socle métiers à l'UBS de Vannes.

2) Calendrier des assemblées

3) ALSH : Lecture Jean-Luc DUVEL d'un mail adressé à la Mairie par le Centre de Loisirs « Les Mômes du vendelais ». Une habitante de Princé est très mécontente, la mairie lui demandant de ne plus inscrire ses enfants au centre de Loisirs de Chatillon, mais à Juvigné qui ne leur demande pas de subvention et en lui précisant que la mairie de Princé ne voulait pas subventionner le Centre de Loisirs de Chatillon. Jean Luc DUVEL précise qu'une rencontre avec des élus de Chatillon a déjà eu lieu avec les communes de Montautour, Montreuil des Landes et Princé, il y a uniquement la Mairie de Princé pour l'instant qui ne participe pas à une subvention annuelle versée au nombre de journées/enfants. La mairie de Chatillon va refaire un point sur ce sujet avec M. le Maire de Princé.

Pierre-Henri GASDON fait part des problèmes rencontrés avec le Centre de Loisirs LMDV. Le 24 avril matin, les parents ont dû attendre 2 heures avant qu'une animatrice arrive pour prendre en charge leurs enfants, motif évoqué : un problème de planning. Des problèmes également de communication en particulier sur les repas que doivent fournir les parents pendant les travaux du restaurant scolaire. Les parents n'auraient pas été prévenus.

Il demande une réunion rapidement avec les membres de la commission association et l'association « le Mômes du Vendelais », cette réunion aura lieu le jeudi 11 mai 2023